

Elle épouse un migrant clandestin, un mois après le mariage il la tabasse déjà



Article rédigé par *fdesouche.com*, le 14 mai 2018

Source [*fdesouche.com*] Moins d'un mois après la cérémonie, il frappe son épouse. « Une conception moyenâgeuse du couple », résume le procureur.

« J'étais très en colère », se défend le Chartrain de 42 ans, dans le box des comparutions immédiates du tribunal de Chartres : « Elle était partie pendant quatre jours. Et elle m'a menti ».

Mais il nie avoir frappé la femme qu'il a épousée un peu moins d'un mois auparavant : « Elle marque facilement. Elle a dû tomber toute seule ».

Pourtant, le soir du 6 mai, elle appelle au secours depuis son balcon. Les voisins téléphonent à la police. À leur arrivée, l'homme leur ouvre la porte : « Tout va bien. Ne vous inquiétez pas ».

« Dans ces conditions, pourquoi l'avez-vous épousée ? », interroge le juge. La réponse se trouve peut-être dans la situation administrative du prévenu. Il est arrivé en France en 2014 et il est en situation irrégulière. Il vivote de petits boulots au noir. (...)

« Il a déjà été violent avec elle en 2016 », révèle le procureur : « Mais aucune poursuite n'avait été engagée ». Le magistrat stigmatise « une vision moyenâgeuse du couple ».

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<http://www.fdesouche.com/1005037-un-habitant-de-chartres-condamne-pour-des-violences-sur-son-epouse-ur>